



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Succession du porte-avions Charles de Gaulle

Question écrite n° 38779

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur la succession du porte-avions Charles de Gaulle. En effet, les porte-avions américains, chinois, russes, indiens et même britanniques étant de grands navires, entre 280 et 333 mètres de long et ayant une vitesse de plus de 30 nœuds avec une capacité se situant entre 50 et 90 appareils embarqués, il convient de s'assurer que ses successeurs puissent rivaliser avec leurs homologues des autres grandes puissances maritimes compte tenu du vaste territoire ultramarin français à défendre. Or, bien que le Charles de Gaulle puisse embarquer 36 chasseurs, 2 Hawkeye et 5 hélicoptères, il est prévu que ses éventuels deux futurs successeurs n'embarqueront que 32 chasseurs ainsi que 2 Hawkeye, trois hélicoptères et des drones. Dès lors, avec 40 à 45 mètres de longueur en plus, chacun de ces deux futurs porte-avions embarquera moins de chasseurs que leur aîné pourtant plus petit. Aussi, compte tenu de la taille des deux futurs porte-avions, il conviendrait dès à présent de porter la surface du hangar aviation à plus de 6000 m², afin de porter le nombre potentiel de chasseurs embarqués à plus de 50 (d'autant plus que les SCAF seront plus grands que les Rafale). Par ailleurs, il conviendrait que le pont plat soit suffisamment large de chaque côté de la piste à la poupe pour garer un maximum d'avions. Il faudrait également au moins trois catapultes électromagnétiques et trois ascenseurs, ainsi qu'une bonne protection rapprochée et une vitesse de navigation pouvant atteindre les 30 nœuds afin de leur garantir de rivaliser avec les autres porte-avions des grandes puissances. Enfin, près de 20 ans entre le début des premières pré-études (2018) et la mise en service (2038) apparaît totalement excessif compte tenu des menaces actuelles, sachant que pour le Clémenceau (PA54-R98) et le Foch (PA55-R99), il n'avait fallu que 7 ans entre le début des études et leur mise en service. Aussi, il lui demande si ces éléments ont bien été pris en compte dans l'élaboration de ce nouvel outil de puissance, de manière à fournir à la Marine nationale deux navires véritablement à la hauteur des ambitions affichées par la France et capables de défendre efficacement l'ensemble des intérêts et territoires ultra-marins.

Texte de la réponse

Parce qu'il permet de maîtriser de vastes espaces aéromaritimes, le porte-avions demeure un des outils principaux de la compétition stratégique entre grandes puissances maritimes. Conçu pour mener un affrontement de haute intensité en mer, le porte-avions de nouvelle génération (PA-Ng) devra disposer, avec son groupe aéronaval, de capacités de combat qui s'appuieront notamment sur toutes les composantes du système de combat aérien futur (SCAF). Des scénarios opérationnels ont été élaborés et partagés avec le groupe de travail SCAF conduit par l'armée de l'air et de l'espace, pour préciser le besoin militaire, tout en définissant au juste besoin la taille du groupe aérien embarqué. Or, un porte-avions comme le PA-Ng est avant tout une plateforme capable de générer des sorties aériennes à long rayon d'action lourdement armées, dans la durée et à un rythme soutenu. Compte tenu des solutions retenues pour le PA-Ng s'agissant de la préparation des avions, de la maintenance et des capacités de ravitaillement en carburant et munitions, une trentaine de chasseurs de nouvelle génération du SCAF est l'objectif à atteindre pour générer les sorties induites par les scénarios opérationnels, y compris dans les environnements les plus contestés. De même, les dimensions envisagées pour le navire (déplacement de la classe 75 000 tonnes, longueur de l'ordre de 300 mètres, pont de

17200 m2) et la vitesse de 27 nœuds proviennent de l'analyse au juste besoin de la mise en œuvre optimale et en sécurité des aéronefs envisagés pour le groupe aérien embarqué. Enfin, le nombre de catapultes et d'ascenseurs sera défini pour assurer des cadences de mise en œuvre cohérentes avec les différents scénarios opérationnels. Le calendrier du programme vise à permettre un remplacement du Charles de Gaulle en 2038 sans discontinuité. Ce calendrier a été conçu en rétro planning à partir de cet objectif fixé par la loi de programmation militaire. Le rythme des travaux est notamment dicté par la conception et la réalisation des futurs réacteurs nucléaires K22, dont les études d'avant-projet sommaire (APS) ont débuté. C'est le temps de réalisation de cette nouvelle chaufferie et l'instruction de sûreté nucléaire qui l'accompagne qui ont imposé de débiter les travaux d'APS dès cette année.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38779

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mai 2021](#), page 3991

Réponse publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6661